

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 janvier 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (4) M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme VIAN, Mme VINDY.

Date de convocation : 13 janvier 2023.

Délibération n° : 05-2023

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gérontologique - compte rendu annuel 2022

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2022	116 002,36 €	956	121,34 €	29 789,79 €	216	137,92 €
2e semestre 2022	103 718,14 €	858	120,88 €	25 761, 23 €	180	143,12 €
Année 2022	219 721,30 €	1814	121,12 €	55 551,02 €	396	140,23 €
Total 2021	232 057,16 €	1967	117,97 €	53 551,42 €	355	150,85 €
Total 2020	245 074,23 €	2 327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €
Total 2018	201 136 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142 €
Total 2017	207 145,04 €	2274	91 €	41 189,80 €	312	132 €

La nature des aides se décline comme suit :

• pour le premier semestre 2022

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	69 105,00 €	59,67	666	103,76 €	16 085,00 €	54	147	109,42 €
Logement	26 637,77 €	22,96	118	216,56 €	6 503,83 €	21,83	30	216,79 €
Santé-Handicap	2 372,37 €	2,05	13	158,15 €	/	/	/	/
Autres*	17 887,22 €	15,42	152	117,68 €	7 200,96 €	24,17	26	184,64 €

• pour le second semestre 2022

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	70 285,00 €	67,76	659	106,65 €	12 385,00 €	48,08	114	108,64 €
Logement	22 740,46 €	21,93	99	229,70 €	6 771,84 €	26,29	32	211,62 €
Santé-Handicap	780,00 €	0,75	4	195,00 €	932,55 €	3,23	4	208,14 €
Autres*	9 913,48 €	9,56	96	103,26 €	5 771,84 €	22,41	30	192,39 €

• pour l'année 2022

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	139 390,00 €	63,44	1325	105,20 €	28 470,00 €	51,25	261	109,08 €
Logement	49 378,23 €	22,47	222	222,42 €	13 275,67 €	23,9	62	214,12 €
Santé-Handicap	3 152,37 €	1,43	19	165,91 €	832,55 €	1,5	4	208,14 €
Autres*	27 800,70 €	12,65	248	112,09 €	12 978,80 €	23,35	69	188,01 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours de l'année 2022 ce sont 275 272,32 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en baisse sensible de – 3,61 % par rapport au montant des aides financières facultatives pour les deux services redistribués au cours de l'année 2021 soit 285 608,58 €.

De même, les montants moyens alloués redistribués pour les deux services sont en baisse ainsi que le nombre d'aides total redistribué.

Plus précisément par service,

Pour le service social général :

Au cours de l'année 2022 ce sont 219 721,30 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en baisse de – 5,32 % par rapport au montant des aides redistribués au cours de l'année 2021, soit 232 057,16 €.

On constate une diminution du nombre d'aides distribués, en revanche, le montant moyen de l'aide alloué augmente.

Pour le service social gériatrique :

Au cours de l'année 2022 ce sont 55 551,02 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en hausse de +3,59 % par rapport au montant des aides redistribués au cours de l'année 2021, soit 53 551,42 €.

On constate une augmentation du nombre d'aides distribués, en revanche, le montant moyen de l'aide alloué baisse.

Concernant la nature des aides sollicitées, la part des besoins de première nécessité est stable et représente le premier motif de demande pour les deux services sociaux soit 57,3 %, en détail : 63,44 % pour le service social général et 51,25 % pour le service social gériatrique. Le second poste de demande concerne le logement pour les deux services.

Plus précisément en 2022 service social général :

➤ le profil des bénéficiaires :

Âge des demandeurs :

- 46,67 % sont âgées entre 31 et 50 ans ;
- 33,63 % sont âgés entre 51 et 62 ans ;
- 15,88 % sont âgés de 25 à 30 ans ;
- 3,82 % ont moins de 25 ans.

Ressources des demandeurs :

- 15,66 % des demandeurs n'ont aucune ressource ;
- 49,82 % ont des revenus < 350 € ;
- 47,42 % ont des revenus entre 351 € et 1000 €.

Plus précisément en 2022 service social gériatrique :

➤ le profil des bénéficiaires :

Âge des demandeurs :

- 28,83 % sont âgées entre 60 et 65 ans, soit avant l'ouverture de droits à la retraite ;
- 30,06 % sont âgés entre 65 et 70 ans ;
- 25,46 % sont âgés de 70 à 75 ans ;
- 15,64 % ont plus de 75 ans.

Ressources des demandeurs :

- 9,51 % des demandeurs sont sans ressource ;
- 83,74 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse.

Concernant les deux services sociaux :

Plus de 4 bénéficiaires sur 5 vivent seuls.

Si la mixité hommes/femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé aux 4/5 (85 %) par des femmes.

Le conseil d'administration a pris acte de ces éléments.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1